

DOSSIER D'INSCRIPTION DANSE L-FY SARLU 2025-2026

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER :

Veuillez retourner le dossier avec les pièces suivantes, obligatoires pour l'inscription, s'il vous plaît :

- Fiche d'inscription complétée et signée + Règlement intérieur lu et signé par l'élève majeur ou le responsable légal (5 PAGES)
- 2 Photos d'identité récente
- Enveloppe avec le règlement : Frais d'adhésion 20.000Ar + Écolage 1er mois (mensuel, trimestriel, annuel)

Mode de paiement :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de L-FY SARLU
- Mobile Money, MVOLA 034 72 177 89 au nom de RAVELOARIJAONA Belly Malala

L'âge minimum d'inscription au cours de danse est fixé à quatre ans révolus au 31 novembre de l'année en cours.

INFORMATIONS PERSONNELLES (ADHERENT)

Nom, prénom(s) :

Date de naissance :

Age :

Adresse :

Tel (Majeur) :

Classe d'examen ? CEPE BREVET BAC

REPRÉSENTANT LÉGAL (-21 ANS) /PERSONNE A PRÉVENIR (+21 ANS)

Nom, prénom(s) :

Tel :

L-FY est heureux de vous accueillir parmi sa communauté, et vous remercie pour votre confiance.

L-FY SARLU 2025-2026
DISCIPLINE(S) CHOISI(S)

Veuillez cocher le(s) discipline(s) choisi(s).

COURS ENFANTS:

MERCREDI	SAMEDI
13H30-14H30 STREET JAZZ (+7 ANS)	<input type="checkbox"/> 09H-10H CLASSIQUE (8-12 ANS)
14H30-15H30 ÉVEIL A LA DANSE (4-6 ANS)	<input type="checkbox"/> 09H-10H MODERNE (5½-8 ANS)
15H30-16H30 ACRO DANCE (+7 ANS)	<input type="checkbox"/> 10H-11H MODERNE (8-12 ANS)
16H30-17H30 AFRO FUSION NIV 1 & 2 (+9 ANS)	<input type="checkbox"/> 10H-11H STREET JAZZ (+7 ANS)
	<input type="checkbox"/> 11H15-12H15 CLASSIQUE (5½-7 ANS)
	<input type="checkbox"/> 11H15-12H15 HIP-HOP ENFANT & ADOS (+7 ANS)
	<input type="checkbox"/> 12H30-13H30 ACRO DANCE (+7 ANS)

COURS ADOLESCENTS & ADULTES

MERCREDI	SAMEDI
15H30-16H30 STREET JAZZ NIV 2	<input type="checkbox"/> 11H15-12H15 HIP-HOP ENFANT & ADOS (+7 ANS)
16H30-17H30 AFRO FUSION NIV 1 & 2 (+9 ANS)	<input type="checkbox"/> 12H30-13H30 HIP-HOP GIRLY NIV 1 & 2
	<input type="checkbox"/> 13H30-14H30 HEELS & FLOORWORK CLASS NIV 1
	<input type="checkbox"/> 13H30-14H30 AFRO DANCEHALL NIV 2
	<input type="checkbox"/> 16H-17H15 CONTEMPORAINE NIV 1 & 2

FORMATION PERFECT YOUR DANCE

SAMEDI 14H45-16H

TARIFS 2025-2026

Les cours doivent être réglés à l'avance ou au plus tard le 15 de chaque mois.
ADHESION : 20.000 AR

DANSE ENFANTS, ADOLESCENTS & ADULTES **DUREE : 1H**

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL (10 mois)
1 Discipline/mois 1h de cours par semaine	20,000 Ar	60,000 Ar Famille + 3 : 55.000 AR	170,000 Ar (soit 56,666 Ar/mois) 155,000 Ar (soit 51,666 Ar/mois)	500,000Ar (soit 50,000Ar/mois)
2 Disciplines/mois 2h de cours par semaine	20,000Ar	110,000 Ar (soit 55,000Ar/discipline)	300.000 Ar (soit 50,000Ar/discipline)	950,000 Ar (soit 95,000 Ar/mois)
3 Disciplines/mois 3h de cours par semaine	20,000 Ar	150.000 Ar (soit 50,000 Ar/discipline)	430.000 Ar (soit 47,777Ar/discipline)	1.350.000 Ar (soit 135,000 Ar/mois)

PERFECT YOUR DANCE ADOS & ADULTES

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL
1h15 de cours par semaine	25,000 AR	70,000 R	200.000 Ar (soit 66,666 Ar/mois)

CONTEMPORAINE & HEELS CLASS

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL
1 Discipline/mois 1h de cours par semaine	25,000 AR	70,000 R	200,000 Ar (soit 66,666 Ar/mois)
2 Disciplines/mois 2h de cours par semaine	25,000 AR	130,000 AR (soit 67,500Ar/mois)	380,000 AR (soit 63,333 Ar/mois)

DANSE + PYD, CONTEMPORAINE OU HEELS : 120.000 AR

REGLEMENT INTERIEUR L-FY 2025-2026

ARTICLE 1 – PAIEMENT DES COURS

Les cours doivent être réglés **à l'avance ou au plus tard le 15 de chaque mois**. La ponctualité des paiements est essentielle au bon fonctionnement du studio.

Afin de permettre aux familles de mieux gérer leur budget, le studio propose plusieurs formules : **mensuelle, trimestrielle ou annuelle**.

Toute année entamée est considérée comme due. Les absences ne peuvent donner lieu à aucune réduction ni remboursement, sauf cas exceptionnels, justifiés et acceptés préalablement par le professeur.

Des stages, ateliers et workshops peuvent être organisés pendant les vacances scolaires ou certains week-ends. Ces activités feront l'objet d'une tarification spécifique et nécessitent une inscription distincte.

Modes de paiement acceptés :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de *L-FY SARLU*
- Mobile Money / MVOLA : **034 72 177 89** au nom de **RAVELOARIJAONA Belly Malala**

Les cours sont dispensés de **septembre à juin**. Des cours de vacances peuvent être proposés en **juillet et/ou août**, avec une tarification différente.

ARTICLE 2 – CONSIGNES PENDANT LES COURS

- Chaque élève doit faire preuve de respect envers les professeurs et les autres participants.
- Le respect des horaires est indispensable au bon déroulement des cours.
- Les téléphones doivent être éteints pendant la séance.
- Les effets personnels restent sous la responsabilité exclusive de l'élève.
- L'accès aux cours est conditionné au règlement préalable.
- Les élèves doivent veiller à la propreté et au respect des lieux.

ARTICLE 3 – TENUE DE COURS

Les élèves doivent porter une tenue confortable et adaptée à la pratique de la danse.

- **Danse classique** : Justaucorps + collants + chaussons (tutu facultatif)
- **Acro Dance** : Legging ou short + haut près du corps
- **Danse moderne et contemporaine** : Legging ou short + haut près du corps

ARTICLE 4 – PRÉSENCE ET ABSENCES DES ÉLÈVES

La présence régulière aux cours est essentielle.

Chaque élève doit déposer sa carte d'adhérent avant d'accéder à la salle. Toute absence prévisible doit être signalée dès que possible au professeur, ou, si l'élève est mineur, par un parent au plus tard la veille du cours.

ARTICLE 5 – ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'absence du professeur principal, le cours sera assuré par un professeur remplaçant.

ARTICLE 6 – SPECTACLES ET RÉPÉTITIONS

Le studio organise au minimum UN spectacle de danse par an, réunissant l'ensemble des élèves. Des répétitions supplémentaires, en dehors des horaires habituels, peuvent être programmées en préparation de cet événement.

Les tenues de scène seront obligatoires. Elles devront être **soit achetées auprès du studio, soit confectionnées par les familles, ou acquises par leurs propres moyens**, selon les consignes qui seront précisées pour chaque groupe ou chorégraphie.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

Toutes les informations importantes concernant **les programmes, les vacances, les jours fériés, les spectacles, les tenues et la billetterie** seront communiquées **par SMS** au numéro fourni lors de l'inscription.

Il est de la responsabilité des familles de signaler tout changement de numéro de téléphone afin d'assurer une bonne transmission des informations.

ARTICLE 8 – DROIT À L'IMAGE

En acceptant le présent règlement, vous autorisez le studio à utiliser des images (photos, vidéos) des élèves, prises dans le cadre des activités pédagogiques ou des événements, à des fins de communication, sur tout support (réseaux sociaux, site internet, etc.).

Cette utilisation est non rémunérée.

ARTICLE 9 – RESPECT DU RÈGLEMENT

Tout élève s'engage à respecter le présent règlement dans son intégralité.

Tout manquement pourra entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du cours ou du studio.

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du studio et en accepter l'intégralité des conditions.

LE/...../.....,

Nom, Prénom(s) de l'adhérent ou du représentant légal:

SIGNATURE: